

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Recommandation** STM-4184-01-12-68 Contrat de services pour la commande centralisée du métro (Prolongation)

D'AUTORISER une prolongation du contrat de services pour la commande centralisée du métro, octroyé à « Alstom transport Canada Inc. » (ci-après Alstom), pour une période additionnelle de six (6) mois, à compter du 7 juin 2019 jusqu'au 6 décembre 2019, et ce à même les sommes déjà autorisées, le tout, conformément aux termes et conditions du projet de convention de prolongation STM-4184-01-12-68 joint aux présentes.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE: 0,00 \$ -

DE responsable : Technologies de l'information et innovation

*Luc Lamontagne*  
Signé avec ConsignO Cloud (24/05/2019)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



Nom : Luc Lamontagne

DE responsable : S.O.

Nom : S.O.

Secrétaire de l'assemblée :

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Améliorer la régularité du service et assurer un parcours client prévisible

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Depuis 2012, une entente a été conclue afin d'assurer un support technique pour la maintenance et l'évolution future du système, permettre la prise en charge en exploitation de la Commande Centralisée par la STM et assurer le transfert des compétences, des connaissances, des habiletés et du savoir-faire d'Alstom, relatifs à la Commande Centralisée en faveur des ressources de la STM, afin de permettre sa maîtrise, son évolution et sa pérennité.

Étant donné que le contrat de gré à gré actuel expire le 6 juin 2019 et que les Parties n'ont pas terminé les pourparlers, une période additionnelle de six (6) mois, et ce aux mêmes conditions que la Convention, est nécessaire afin de maintenir les services pour la Commande Centralisée et de consentir une période transitoire permettant aux Parties de s'entendre sur la portée faisant l'objet du nouveau Contrat à mettre en place.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur  
général:

**Objet :** STM-4184-01-12-68 (Prolongation du contrat)  
Titre du contrat : Contrat de services pour la commande centralisée du métro

**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions**  S/O

Nouveau contrat  Prolongation  Sur invitation  Levée d'options  
 Renouvellement  De gré à gré  Public  Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: S.O. Nombre de soumissions déposées : S.O.

**Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

**Démarche, solution proposée et conclusion**

Suite à un appel d'offres public en 2003, un contrat a été adjugé à la firme Alstom pour fournir et développer un système de Commande Centralisée pour le métro. Ce système qui inclut des équipements spécialisés, des progiciels et des logiciels est maintenant en mode exploitation.

Une entente de gré à gré d'une durée de soixante (60) mois fut conclue en 2012 pour maintenir les supports techniques de la Commande Centralisée (CA-2012-174).

La cession de cette entente de Alstom Énergie & Transport Canada Inc. à Alstom Transport Canada Inc. a été acceptée en 2015 (CA-2015-142). Les options de renouvellement prévues au contrat ont été exercées en 2017 (CA-2016-326). L'entente prendra fin le 6 juin 2019.

Le nouveau contrat à mettre en place fera l'objet d'une autre recommandation.

La présente recommandation vise à autoriser une prolongation de six (6) mois, à même l'enveloppe déjà autorisée.

**Règle d'octroi**

Puisque Alstom est l'unique propriétaire des codes sources des progiciels Alstom et le seul pouvant fournir à la STM les droits d'utilisation des progiciels, de même que le service de support et entretien compatibles avec les progiciels, l'octroi de ce contrat est conforme aux paragraphes 10 a) et 10b) de l'article 101.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)*, permettant une entente de gré à gré.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

**Développement durable / Accessibilité universelle**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

**Préparé par :** APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Nom : Caroline Côté

**Service :** Chaîne d'approvisionnement

Nom : Line Boucher

*Line Boucher*

Signé avec ConsignO Cloud (21/05/2019)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Certification juridique**

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

*François Bouchard*   
Signé avec ConsignO Cloud (21/05/2019)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Objet :** STM-4184-01-12-68 (Prolongation du contrat)  
Titre du contrat : Contrat de services pour la commande centralisée du métro

**Informations financières**  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

**Ventilation des coûts**  S/O

Période estimée du contrat : de 07 06 2019 à 06 12 2019  
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>	0,00\$			0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

**Subvention, financement et certification**  S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

**Certification de fonds**

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*

Signé avec ConsignO Cloud (27/05/2019)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



**Objet :** STM-4184-01-12-68 (Prolongation du contrat)  
Titre du contrat : Contrat de services pour la commande centralisée du métro

**Suite de la rubrique**

Recommandation  Exposé du besoin / PSO-2025  Subvention  
 Démarche et conclusion  Développement durable / Accessibilité universelle

**Exposé du besoin (suite)**

Ce contrat de services pour la Commande Centralisée du métro ne peut être réalisé par une autre firme qu'Alstom. En tant que développeur et propriétaire unique de certains logiciels, Alstom est la seule firme pouvant effectuer des changements aux codes sources et ainsi en assurer la pleine compatibilité.

La Commande Centralisée est le système névralgique sur lequel repose la livraison du service du métro de la STM. Il est donc nécessaire de maintenir le service pendant que les Parties terminent les pourparlers visant à mettre en place de la prochaine entente.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction - Livraison des services technologiques Bus et Métro, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

**Suite de la rubrique**

Recommandation  Exposé du besoin / PSO 2025  Subvention  
 Démarche et conclusion  Développement durable / Accessibilité universelle

**Historique d'adjudication**

Contrat : STM-4184-01-12-68  
Résolution : CA-2012-174  
Montant autorisé TTI (sans contingence) pour l'ensemble du contrat : 59 235 093,55 \$  
Période couverte par l'autorisation : du 7 juin 2012 au 6 juin 2017  
Nature de l'autorisation : Contrat de base  
Adjudicataire : Alstom Énergie & Transport Canada Inc.

Contrat : STM-4184-01-12-68  
Résolution : CA-2015-142  
Montant autorisé TTI (sans contingence) pour l'ensemble du contrat : 0,00 \$  
Période couverte par l'autorisation : du 8 mai 2015 au 6 juin 2017  
Nature de l'autorisation : Cession  
Adjudicataire : Alstom Transport Canada Inc.

Contrat : STM-4184-01-12-68  
Résolution : CA-2016-326  
Montant autorisé TTI (sans contingence) pour l'ensemble du contrat : 19 077 900,62 \$  
Période couverte par l'autorisation : du 7 juin 2017 au 6 juin 2019  
Nature de l'autorisation : Exercice d'options de renouvellement